

SYNDICAT GENERAL

**Des personnels du GPMH
Et des personnels administratifs et de maintenance
Du Port du Havre**
www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 28 mars 2018

Camarades,

Une délégation fédérale a été reçue hier soir par le Ministère des Transports et par le Ministère du Travail.

Le Ministère du Travail a proposé d'étendre l'avenant du 16 février 2017 actant le caractère impératif de la CCNU **sans réserve** mais accompagné d'une lettre d'observation (sans valeur juridique) qui conditionne les futures négociations conventionnelles en remettant en cause le caractère impératif de la CCNU.

La Fédération Nationale des Ports et Docks a rappelé notre position : Extension de l'avenant du 16 février 2017 sans réserve et sans lettre d'observation. Le caractère impératif de la CCNU doit être respecté y compris pour nos futurs accords.

Face à la détermination et aux arguments, les représentants des Ministères se sont engagés à nous apporter une réponse au plus vite.

Par conséquent, la Fédération maintient les modalités d'actions suivantes telles que convenues par les instances fédérales :

A compter du 03 avril 2018 en raison du jour férié du 02 avril :

- ▶ **Suppression des heures supplémentaires et shifts exceptionnels.**
- ▶ **Travail dans le strict respect de la sécurité.**
- ▶ **24 heures d'arrêt de travail tous les lundis, à compter du lundi 09 avril 2018.**

Une nouvelle fois, seule notre fermeté et notre détermination nous permettra de faire respecter les engagements pris le 12 octobre 2017 par accord avec les Ministères et les employeurs.

Nous vous tiendrons informés au plus vite si les Ministères devaient nous apporter une réponse positive.

**Tous unis, solidaires et combatifs
au sein de la Fédération Nationale des Ports et
Docks C.G.T.**